

Res familia

par Sébastien Roux

Lors des débats sur le Pacs, des intellectuels ont invoqué le structuralisme pour défendre une certaine idée de la famille, de la République et de la culture. Historienne des idées, Camille Robcis montre comment les concepts savants peuvent être mis au service de la réforme sociale, mais aussi de l'exclusion et de la hiérarchisation.

Recensé : Camille Robcis, *La Loi de la parenté. La famille, les experts et la République*, Paris, Éditions Fahrenheit, 2016, 339 p., 22€.

Si la République a toujours été une idée, n'a-t-elle pas été abandonnée aux défenseurs d'une vision étriquée d'un idéal qui se découvre toujours plus blanc, jamais assez laïc, et qui fait de la diversité et du pluralisme l'ennemi supposé de la France ? Totem de nos débats politiques, la République est convoquée pour nous unir. Elle nous divise pourtant, et le visage de Marianne incarne aujourd'hui bien davantage l'ambiguïté d'une idéologie que la bienveillance supposée d'un universalisme intégrateur. À l'heure actuelle, l'immigration, l'islam et les questions raciales ont été placés au centre des débats sur ce qui fait la (non-) France¹. La couleur, la religion, « l'origine » sont devenus des marqueurs de conformité, des normes qui disent l'identité.

Pour Camille Robcis, le « modèle politique français » est spécifique ; il s'est construit comme un « républicanisme » où

la nation est l'expression de la volonté du peuple, et les élus doivent dépasser leurs intérêts particuliers pour parler au nom de l'intérêt général. (p. 41)

¹ Voir notamment Sarah Mazouz, *La République et ses autres. Politiques de l'altérité dans la France des années 2000*, Lyon, ENS Éditions, 2017.

Notre républicanisme « a trouvé son expression sociale dans la célébration de la nation, son expression politique dans le rejet des corps intermédiaires, et sa procédure de régulation dans le culte de la loi » (*ibid.*). Mais pour l’auteure, ce modèle « a perdu son pouvoir universalisant et fonctionne [aujourd’hui] comme un outil de gouvernementalité conçu pour circonscrire et défendre les limites raciales et sexuelles de la nation » (p. 19). Plutôt que de se concentrer sur les politiques migratoires pour penser le républicanisme comme « un outil de gouvernementalité », Camille Robcis suggère d’interroger notre rapport trouble à la République, à l’assimilation et à la différence en questionnant une autre passion nationale : la famille. Son livre, initialement paru en 2013 sous le titre *The Law of Kinship*, est aujourd’hui disponible dans une excellente traduction : *La Loi de la parenté : la famille, les experts et la République*. L’auteure, professeure d’histoire à l’Université de Cornell, montre avec brio comment une certaine idée de la France s’est adossée à la défense et la promotion d’une forme particulière de vie familiale, faisant de l’univers domestique un enjeu public et de la défense de l’hétérosexualité un devoir républicain.

La petite famille républicaine

La critique historique de la morale familiale et son articulation à l’idéologie nationale n’est pas une entreprise nouvelle. Pourtant, Camille Robcis apporte un éclairage nouveau ; historienne des idées, elle prend pour point de départ les arguments mobilisés dans les années 1990 lors de l’adoption des lois bioéthiques et surtout du Pacs. Le rejet du Pacs n’était pas qu’homophobie et conservatisme ; c’était aussi le fruit du combat de quelques intellectuels, dont certains se sont alors vus soudainement médiatisés (Françoise Héritier, Marcel Gauchet, Irène Théry, Sylviane Agacinski, Tony Anatrella, Pierre Legendre), pour la défense de la « société ». Héraults du privilège hétérosexuel, de l’ordre symbolique et de la différence des sexes, ils ont cherché à empêcher que ne se déroule « l’impensable », « l’impossible » voire « l’aberrant » : la reconnaissance juridique d’une égalité partielle par la création d’un contrat d’union civile.

Or, en France, et de manière singulière, les oppositions à l’égalité se sont caractérisées par une référence constante au structuralisme, et principalement à deux de ses figures tutélaires : Claude Lévi-Strauss et Jacques Lacan. Convoquer le structuralisme, alors même qu’il est pluriel et divers, c’était importer (et réduire) un système de pensée dans l’espace politique pour justifier théoriquement la conservation d’un certain familialisme, une vision restreinte du modèle familial à défendre et promouvoir ; c’était s’abriter derrière l’argument de la Loi, du Nom-du-père, des invariants pour justifier la norme majoritaire et l’inégalité ; c’était croire en la capacité (auto-proclamée) des choses de la logique à édicter ce qui fait la culture contre la nature, la civilisation contre la barbarie et l’ordre contre le chaos. Mais c’était aussi défendre une certaine idée de la France, une vision de la République et une « exception nationale » où la raison et le droit l’auraient emporté contre les « excès » supposés du

« modèle » anglo-américain, son libéralisme naïf et son communautarisme délétère. Défendre la structure pour sauver la culture, convoquer la Loi pour conserver le droit, en appeler à la République pour justifier les privilèges.

Camille Robcis étudie cette forme singulière d'intrication entre familialisme et structuralisme. Elle propose ainsi une nouvelle histoire du familialisme qui permet de saisir comment, en France, la défense de l'ordre hétérosexuel a pu s'articuler à un mouvement théorique spécifique. En analysant « ce en quoi les textes interrogent leurs contextes et vice versa », elle montre « l'analogie » entre deux contrats sociaux : celui des familialistes et celui des structuralistes (p. 35). Or, s'ils « se rejoignent bien à travers les figures intermédiaires », Camille Robcis ne présuppose « entre eux aucune relation de cause à effet ». Les familialistes n'ont pas nécessairement lu les structuralistes ; les structuralistes ne sont pas directement inspirés des familialistes. Mais tous ont défendu des visions de la société qui se recoupent et se rejoignent, et qui font de la famille hétérosexuelle la clef de voûte de nos ordres politique et symbolique, et donc de notre République.

Au nom des pères

L'ouvrage s'organise en trois parties qui, chacune, « entremêlent analyse politique/juridique et histoire intellectuelle/culturelle » (p. 34). Le découpage, chronologique, permet de saisir l'essor (partie 1), la critique (partie 2) puis le retour (partie 3) du familialisme. Mais les deux siècles couverts par le livre ne sont pas traités de manière équivalente. Si l'ouvrage s'ouvre sur une rapide généalogie du familialisme dans le droit et les politiques sociales depuis la Révolution (chapitre 1), le lecteur est invité dès le chapitre 2 à relire les premiers textes de Lévi-Strauss et Lacan. Camille Robcis consacre ensuite près de 200 pages à la seconde moitié du 20^e siècle, en alternant entre histoire sociale et critique textuelle. La démarche est ambitieuse ; l'auteure y répond pourtant, si tant est qu'on la suive dans ces allers-retours constants entre textes et contextes.

L'analyse est d'abord servie par une vraie rigueur intellectuelle : les textes sont lus, décortiqués, pensés, y compris les productions les plus abscondes. C. Robcis déploie une critique originale ; elle ne réduit pas les prises de position intellectuelles aux positions sociales mais discute véritablement la logique interne des propositions. Au fil des pages, le lecteur saisit avec une acuité renouvelée le paradoxe central des usages politiques du structuralisme. Lévi-Strauss et Lacan ont tous deux produit un système de pensée profondément anhistorique, où – malgré leurs divergences – « les deux auteurs présentent le symbolique comme une catégorie *structurelle*, un universel hors de l'histoire » (p. 140). Or le symbolique crée l'ordre ; il fige ; il rend nécessaire une configuration spécifique en la sortant du monde. Plus, le symbolique – qu'il s'agisse de l'interdit de l'inceste ou de l'autorité du père sexué – apparaît progressivement normatif lorsqu'il devient référent. Si Lévi-Strauss et Lacan

cherchaient à dire ce qu'est l'Homme, certains de leurs lecteurs se sont appuyés sur leurs modèles théoriques pour prescrire la forme désirable de configuration familiale requise pour satisfaire aux nouvelles lois de l'universel. Dès lors, le symbolique devenant social,

la famille hétérosexuelle donne non seulement au social cohésion et cohérence, elle est le « choix forcé » universel et transhistorique qui rend possible l'éthique. (*ibid*)

Ainsi, l'usage politique de la pensée structuraliste apparaît à la fois comme un contresens théorique, mais aussi comme la conséquence logique d'une fétichisation du symbolique qui fait *d'une* famille la condition même de la culture.

Mauvaise passe

Le chapitre 3 mérite une attention particulière, et apparaît véritablement comme un moment charnière de la démonstration. L'auteure se demande comment « la construction de la famille comme trope de l'intégration sociale et psychique – ce qu'[elle a] nommé le “contrat social structuraliste” – en vint à être adoptée dans le monde politique » (p. 142). La circulation des idées, ici comme ailleurs, requiert des passeurs, qu'elle appelle « figures intermédiaires » (*bridge figures*). Et Camille Robcis de retracer, par un véritable travail d'enquête archivistique, l'engagement de quelques individus à l'intersection des espaces politiques et scientifiques qui interprètent et s'approprient des concepts et des notions pour en faire des outils de réforme sociale. Il s'agit notamment de Georges Mauco, dont Rémi Lenoir avait déjà pointé l'influence² ; de Françoise Dolto, étudiée par Sandrine Garcia³ ; mais aussi, plus largement, d'institutions comme le Haut comité de la population et de la famille, le centre Claude Bernard, l'École des parents, etc. Autant d'individus et de lieux qui font exister des concepts en dehors de leurs cadres initiaux et produisent, par un lent glissement, une science appliquée où l'analytique devient prescriptif, le concept curatif et le symbolique un idéal social.

Le chapitre 6, enfin, reproduit en conclusion le même geste de connexion. Intitulé « Parentés alternatives et structuralisme républicain », il décrit comment les réformes judiciaires des années 1990 – autour des lois de bioéthique d'abord, du Pacs ensuite – ont révélé cette analogie entre deux contrats sociaux, au cœur de la démonstration de l'ouvrage. Les familialistes ne sont pas structuralistes ; les structuralistes ne sont pas familialistes. Et pourtant, tous se retrouvent dans la défense d'un ordre qui fait de la famille hétérosexuelle le *locus* de la civilisation et construit la République comme son garant, confiant ainsi au droit ce qui ne peut être source que de discrimination : une « fonction instituante »⁴.

² Rémi Lenoir, *Généalogie de la morale familiale*, Paris, Seuil, 2003.

³ Sandrine Garcia, *Mères sous influence. De la cause des femmes à la cause des enfants*, Paris, La Découverte, 2011.

⁴ Irène Théry, « Le contrat d'union sociale en question », *Esprit*, n° 236, 1997, cité p. 321.

Pour un nouveau symbolique

La Loi de la parenté est un livre nécessaire. Il éclaire la violence de nos débats actuels d'un regard nouveau, et apporte une pierre supplémentaire à la critique utile de l'idéologie républicaniste. Les attaques contre le Pacs semblent aujourd'hui lointaines, et la plupart des intellectuels de gauche qui s'offusquaient des unions civiles ont su adapter leurs indignations à l'ère du temps, voire se réinventer en nouveaux thuriféraires d'une cause LGBT devenue fréquentable parce que républicaine. Mais la minutie du travail de Camille Robcis, sa précision, son sérieux, son goût du texte aident à saisir la permanence derrière les revirements.

En effet, ce qui s'est joué alors, et qui continue de sourdre, c'est bien davantage un certain rapport à la France, à ce qu'on désigne désormais comme le « vivre-ensemble » – terme lénifiant qui dissimule en réalité les termes mêmes d'un contrat social restrictif. Camille Robcis conclut son ouvrage par un regret :

La procréation assistée et le Pacs offraient la possibilité d'imaginer un nouveau symbolique – un symbolique qui aurait pu rester normatif sans être nécessairement universel ou transhistorique – mais aussi, et peut-être de manière plus importante encore, un autre concept du social, du républicanisme, et pour finir, de la France. (p. 328)

L'occasion fut manquée, sans nul doute. Mais lire *La Loi de la parenté* peut nous aider à nous repenser, et peut-être, enfin, à cesser de célébrer Marianne sans jamais l'interroger. Ce n'est pas la République qu'il faut renier, c'est l'usage que l'on en fait. Il est urgent en effet de s'interroger – comme Français-e-s – non sur ce qui nous différencie, nous singularise ou nous identifie, mais sur les moyens à déployer pour renouer avec un idéal émancipateur et pour construire ou reconstruire un contrat social inclusif, y compris – et peut-être surtout – autour de la famille.

Publié dans lavedesidees.fr, le 7 avril 2017.